

UNEF ET INDÉPENDANT-E-S POUR UN FINANCEMENT DE LA RECHERCHE A LA HAUTEUR DES BESOINS

Les 26 et 27 mars, tu vas pouvoir voter pour élire tes représentant-e-s doctorant-e-s à la Commission de la Recherche ; ainsi qu'à la CFVU (Commission de la formation et de la vie universitaire) et le CA (Conseil d'administration). Notre liste est portée par des militant-e-s de l'UNEF mais également pas des doctorant-e-s non membres de l'UNEF mais qui partagent nos combats.
Voter UNEF à la Commission de la Recherche, c'est voter pour des élu-e-s combatif-ve-s qui défendent le principe d'un financement de la recherche à hauteur des besoins !

SORTIR LES DOCTORANT-E-S DE LA PRÉCARITÉ ET AMÉLIORER LES CONDITIONS DE RECHERCHE DES DOCTORANT-E-S

Être doctorant-e à Nanterre aujourd'hui c'est être confronté-e à la précarité au quotidien. Les financements sont faibles, les fonds des laboratoires également et cela limite les accès aux terrains et les possibilités de participation à des événements scientifiques.

Voici un cas détaillé de précarité doctorante : si vous n'avez pas assez bien anticipé ou si vous n'êtes pas financé-e, vous pourriez espérer subvenir à vos besoins avec un contrat d'Agent Temporaire Vacataire (ATV). Cependant, même après la présumée mensualisation appliquée depuis le 1er janvier 2024, vous ne pourriez être mensualisé-e qu'à partir de 24 HETD (24h de TD) enseignées au cours du semestre, et ce que jusqu'à 6 HETD par mois, soit 261€/mois (brut). Si vous enseignez moins de 24 HETD, pas de mensualisation, et si vous en enseignez plus de 24, pas de mensualisation pour les HETD au-delà de la 24ème.

Dans les laboratoires, même les espaces de travail sont inadéquats : les bureaux et le matériel informatique sont au mieux insuffisants, au pire inexistant.

NOS REVENDICATIONS :

- Au moins deux fois plus de contrats doctoraux de droit public.
- Une exonération totale des frais d'inscription et de réinscription en doctorat.
- Un bureau et un PC portable pour chaque doctorant-e.
- Une rémunération mensuelle de toutes les heures enseignées.
- Le salaire horaire de l'enseignement au moins triplé, soit 130,5€/HETD :
 - 1 HETD est aujourd'hui payée 43,5€ bruts. Or, 1 HETD = 4,18 heures de travail effectif. Donc l'heure effective d'enseignement est payée 10,41€ brut en 2024, soit 11% de moins que le Smic !
- Garantir un accès libre à toutes les ressources de recherche numériques des organismes de recherche.
- Recrutement de plus de personnel pour une cellule spéciale doctorant-e-s de veille et d'écoute, pour lutter contre le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles, ainsi que toutes les autres discriminations.

NOTRE PROGRAMME COMPLET :



INVESTIR DANS LA RECHERCHE

Le gouvernement vient d'annoncer 904 millions de coupes budgétaires dans le budget de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ces coupes budgétaires vont impacter la recherche, qui croule déjà sous le manque de financement et les inégalités selon le domaine de thèse.

Face aux projets du gouvernement nous revendiquons :

- Le financement de la recherche à hauteur des besoins et diminuer la part de financement par appels à projet, par contrats précaires.
- La fin des inégalités de financement entre les sciences dites "dures" et les autres domaines
- Le développement des aides à la mobilité et à la recherche

POUR LES DROITS DES DOCTORANT-E-S ÉTRANGER-E-S

- Mettre fin à la discrimination administrative entre un doctorant-e financé-e et non-financé-e (accès automatique à un titre de séjour scientifique, passeport talent, pour tou.te.s les doctorant-e-s)
- Exiger la diminution des frais du titre de séjour annuel scientifique
- Mettre en place un système de parrainage pour les doctorant-e-s étranger-ère-s

CONTINUER DE SE BATTRE CONTRE LA LPR

- L'UNEF a été la principale organisation étudiante à s'opposer à cette loi, notamment en portant plus de 180 amendements en CNESER pour mettre le ministère face à ses contradictions et pousser à de nouvelles discussions.
- Même si La loi a été adoptée, le combat pour défendre le service public de la Recherche doit continuer